

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

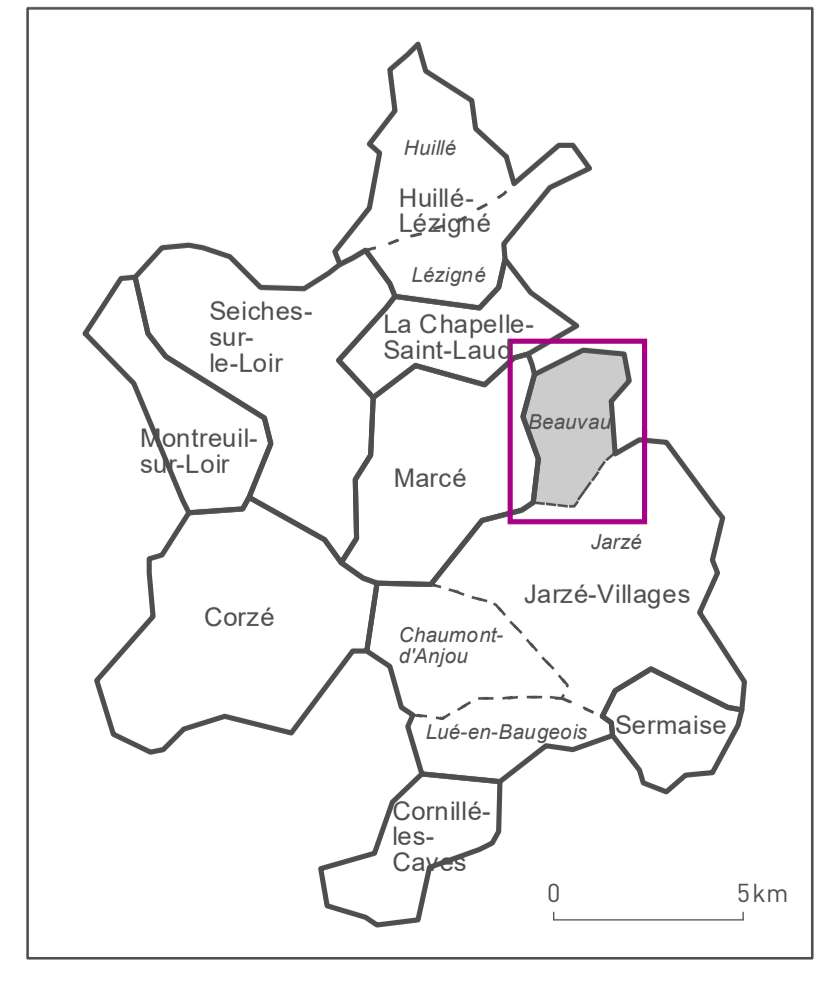
3b1- PLAN DE ZONAGE

JARZÉ-VILLAGES
Commune déléguée de BEAUVAU

PLAN D'ENSEMBLE - Planche 1/1

ÉLABORATION	Prescription	Arrêt	Approbation
	18 / 06 / 2015	19 / 04 / 2018	21 / 02 / 2019

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2015



0 250 500 mètres
1:5 000

LÉGENDE (1/3)

- Cadastre au 01/01/2015**
- Bâti dur
 - Bâti léger
 - Parcellaire
 - Limite communale
- Éléments contextuels**
- LIEU-DIT*
- Réseau hydrographique
 - Cimetière
- Zonage**
- Limite du zonage
 - Libellé de zone
- Éléments de patrimoine naturel et paysager protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme**
- Mare et plan d'eau
 - Boire
 - Zone humide
 - Arbre remarquable
 - Haie et alignement d'arbres remarquables
 - Boisement remarquable

LÉGENDE (2/3)

- Éléments de patrimoine bâti et paysager protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme**
- * Edifice remarquable et élément de petit patrimoine
 - xxx aa Identifiant de l'élément de patrimoine bâti ponctuel
 - Mur, muret
 - Ensemble bâti remarquable
 - Jardin et espace non bâti
- Bâtiment susceptible de changer de destination de construction (L151-11 du Code de l'urbanisme)
 - xxx aa Identifiant du bâtiment susceptible de changer de destination de construction
 - Voie et chemin à préserver et à créer (L151-38 du Code de l'urbanisme)
 - Recul le long des grands axes routiers (L111-6 à L111-10 du Code de l'urbanisme)
 - Emplacement réservé (L151-41 du Code de l'urbanisme)
 - xxx 00 Identifiant de l'emplacement réservé
 - Espace boisé classé (L113-1 du Code de l'urbanisme)
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation

LÉGENDE (3/3)

- Zone de bruit le long des infrastructures terrestres
- Zone de présomption de prescription archéologique
- Site patrimonial remarquable
- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)
- Secteur soumis au risque effondrement
- Zone non aedificandi